

Formation au Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale (Cursus Complet)

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CHU DE POITIERS-IRFPS-(IFSI-IPDE-IFMEM-IFE-IFMK-IFCS-IADE-IFAS-IFA-CFARM) – POITIERS (7302042)

Vanessa FERNANDES
05.49.44.30.41
sec.ifa@chu-poitiers.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

Conditions d'accès :

Peuvent être admis à effectuer la formation conduisant à la délivrance du diplôme d'assistant de régulation médicale les ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, titulaires du baccalauréat ou d'une attestation d'équivalence, ou d'un titre ou diplôme de niveau 4, ou justifiant de trois ans d'expérience professionnelle à temps plein. La sélection des candidats visés aux 1^o et 2^o de l'article 3, réalisée par le centre de formation agréé conformément à l'article 9 du décret susvisé, est effectuée sur la base d'un dossier et d'un entretien, individuel ou collectif, permettant d'apprécier la motivation et les aptitudes des candidats. Pour la sélection des candidats visés aux 1^o et 2^o de l'article 3, ces derniers remettent au centre de formation un dossier composé des pièces suivantes: 1^o Copie du diplôme du baccalauréat ou attestation d'équivalence ou autre diplôme ou titre de niveau 4 ; 2^o Copie d'une pièce d'identité en cours de validité ; 3^o Lettre de motivation ; 4^o Curriculum vitae ; 5^o Extrait du casier judiciaire, bulletin n° 3 ; 6^o Pour les candidats non titulaires du baccalauréat ou d'une attestation d'équivalence, d'un diplôme ou titre de niveau 4, une attestation de cotisation au régime français au titre d'une activité professionnelle d'une durée de trois ans minimum à temps plein ; 7^o Pour les candidats ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, autre que la France, une attestation de niveau de langue française C2 et une copie de leur diplôme ou titre le plus élevé traduit en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux français.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

En application des recommandations de bonnes pratiques établies par la Haute autorité de santé, l'assistant de régulation médicale assure la réception des appels reçus par les SAMU - Centres 15, contribue sur décision médicale au traitement optimal des demandes et participe à la gestion des moyens, au suivi des appels et des interventions, au quotidien, en situation dégradée et en situation sanitaire exceptionnelle. Réparties en 4 grandes catégories, ses missions sont les suivantes: 1) Réception et traitement des appels adressés aux SAMU - Centres 15. 2) Mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale. 3) Activités liées à la gestion administrative, la qualité, la sécurité et la vie du service. 4) Appui à la gestion des moyens lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours, en situation dégradée et en situation sanitaire exceptionnelle.

Contenu et modalités d'organisation

Les textes régissant cette formation ont été publiés au Journal Officiel le 19 juillet 2019. La formation fonctionnera en alternance et s'étendra sur 42 semaines pour un total de 1 470 heures (formation théorique : 21 semaines, formation pratique : 21 semaines). La formation théorique comprend quatre blocs de compétence : • traitement d'un appel dans le cadre du SAMU-Centre 15 ; • mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale ; • traitement des informations liées à la régulation, la qualité, la sécurité et à la vie du service ; • appui à la gestion des moyens en situations dégradées exceptionnelles, et lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours. La formation pratique comprend 21 semaines de stages répartis : • en stages découverte (5 semaines) ; • en stages métiers (16 semaines) dans les centres de réception et de régulation des appels des SAMU de la région Nouvelle-Aquitaine participants. Les candidats peuvent accéder au centre via : La formation initiale dont la voie par apprentissage : le CFARM de Poitiers situé sur la Milétrie assure la formation initiale avec une répartition coordonnée de la conception et de l'animation des modules par les différents CESU participants de la Nouvelle-Aquitaine ; La formation professionnelle continue (notamment cursus partiels, formation professionnalisante) ; La validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE). Pour ces deux derniers modes d'accès, les enseignements sont dispensés sur deux pôles de formation uniques au sein de la Nouvelle-Aquitaine : le CHU de Poitiers pour la zone nord qui comprend l'ex-région Poitou-Charentes et le Limousin, et le CHU de Bordeaux pour la zone sud. Ceux-ci sont réalisés à distance (visioconférence, e-learning), en présentiel ou sous forme de séminaires dans la région (ateliers de simulation, ateliers procéduraux).

Commentaires sur la durée hedmomadaira Les candidats peuvent accéder au centre via : La formation initiale dont la voie par apprentissage : le CFARM de Poitiers situé sur la Milétrie assure la formation initiale avec une répartition coordonnée de la conception et de l'animation des modules par les différents CESU participants de la Nouvelle-Aquitaine ; La formation professionnelle continue (notamment cursus partiels, formation professionnalisante) ; La validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE).

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Non renseigné

Validation(s) Visée(s)

Diplôme d'assistant de régulation médicale - Niveau 4 : Baccalauréat (Niveau 4 européen)

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00197065	du 02/09/2020 au 20/07/2021	Poitiers (86)	CHU DE POITIERS- IRFPS-(IFSI-IPDE- IFMEM-IFE-IFMK- IFCS-IADE-IFAS-IFA- CFARM) – POITIERS (7302042)			
00225786	du 01/09/2021 au 19/07/2022	Poitiers (86)	CHU DE POITIERS- IRFPS-(IFSI-IPDE- IFMEM-IFE-IFMK- IFCS-IADE-IFAS-IFA- CFARM) – POITIERS (7302042)			
00295701	du 01/09/2022 au 19/07/2023	Poitiers (86)	CHU DE POITIERS- IRFPS-(IFSI-IPDE- IFMEM-IFE-IFMK- IFCS-IADE-IFAS-IFA- CFARM) – POITIERS (7302042)			
00347069	du 31/08/2023 au 19/07/2024	Poitiers (86)	CHU DE POITIERS- IRFPS-(IFSI-IPDE- IFMEM-IFE-IFMK- IFCS-IADE-IFAS-IFA- CFARM) – POITIERS (7302042)			
00478756	du 02/09/2024 au 18/07/2025	Poitiers (86)	CHU DE POITIERS- IRFPS-(IFSI-IPDE- IFMEM-IFE-IFMK- IFCS-IADE-IFAS-IFA- CFARM) – POITIERS (7302042)			
00571186	du 01/09/2025 au 17/07/2026	Poitiers (86)	CHU DE POITIERS- IRFPS-(IFSI-IPDE- IFMEM-IFE-IFMK- IFCS-IADE-IFAS-IFA- CFARM) – POITIERS (7302042)			